Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_06-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le quinze janvier deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER (procuration à G. KERLOC'H), Armelle BRARD (procuration à G. CASTEL), Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Raymond BETROM, Bernard LE GALL

PLOUHINEC : Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_06-DE

2026-01-22-06 Règlement intérieur du pôle enfance communautaire

Le pôle enfance communautaire a ouvert ses portes à Pont-Croix en novembre 2025 dans les murs de l'ancien centre technique communal, situé à proximité de l'EHPAD de la Fontaine et de l'école Henri Matisse. Il accueille les enfants de 3 à 6 ans et le Lieu Accueil Enfant Parent (0 à 3 ans).

Pour clarifier les usages ainsi que les droits et devoirs de chacun, après concertation avec les utilisateurs actuels, le conseil communautaire est invité à valider le règlement intérieur joint en annexe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le règlement intérieur d'utilisation du pôle enfance communautaire annexé à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 22 janvier 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Georges CASTEL

Date de mise en ligne : le 5 février 2026